

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
29 juin 2021

Date d'affichage :
9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 11

OBJET : Convention du 19 septembre 2008 portant mise à disposition de voiries reconnues d'intérêt communautaire : avenant n°2

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 22 juin 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 24 juin 2021.

Par la délibération n°20200218 46 du conseil communautaire du 18 février 2020, Riom Limagne et Volcans ne reconnaît plus, à compter du 30 juin 2021, l'intérêt communautaire de deux espaces publics situés sur le territoire communal et appartenant à la commune de Riom :

- les massifs fleuris rue de l'Ambène,
- la place aménagée de la place Eugène Rouher.

Ces espaces ont été remis en état avant reprise de la gestion par la Commune.

Ces places et voiries avaient fait l'objet d'une mise à disposition à la Communauté par la convention en date du 19 septembre 2008. Il convient donc de procéder par avenant et PV afin de mettre fin à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 19 septembre 2008 et les procès-verbaux y afférent relatifs aux places et voiries précisées ci-dessus.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL